



Liste des actions

Action n°5.1 : Elaborer des **diagnostics du potentiel de production** et des **besoins d'énergies renouvelables locales** de type cadastre solaire ou éolien

Action n°5.2 : Développer des **opérations d'autoconsommation collective** en matière d'énergies renouvelables

Action n°5.3 : Revoir le **schéma régional de raccordement au réseau** des énergies renouvelables (S3RENR) afin de permettre à tout agriculteur le souhaitant de revendre l'électricité qu'il produit

Action n°5.4 : Mettre en place ou conforter dans les territoires des **clubs réunissant agriculteurs et chefs d'entreprises d'autres secteurs**

Action n°5.5 : Mettre en place des **commissions agricoles et forestières locales**

Action n°5.6 : Mettre en place un **comité de pilotage** pour le développement d'une **restauration collective régionale, durable et de qualité**

Action n°5.7 : Mettre en place une **coordination régionale effective** des **Projets d'Alimentation Territoriaux (PAT)** et des **Stratégies Alimentaires Territoriales (SAT)**

ACTION N°5.1

Elaborer des **diagnostics du potentiel de production** et des **besoins d'énergies renouvelables locales** de type cadastre solaire ou éolien

Problématique

La crise énergétique que nous connaissons marque notre dépendance aux autres pays vis-à-vis de l'énergie. La production d'énergies renouvelables locale pourrait être une solution pour limiter cette dépendance en plus d'être une source complémentaire de revenu pour les exploitants.

De nombreux territoires se sont dotés de documents d'urbanisme. Toutefois, certains sont encore sous le régime des cartes communales. Ainsi, il semblerait intéressant que lors de l'élaboration ou l'évaluation de ces documents les zones d'installation d'infrastructures de production d'énergies renouvelables en zone agricole soient identifiées et que les potentiels de production d'énergie soient indiqués.

Objectifs

- Prise en main par tous les territoires de la question du foncier en se dotant de documents d'urbanisme.
- Permettre aux porteurs de projets d'accéder à des informations objectives sur le potentiel de production énergétiques éoliens et foncier des territoires à partir des diagnostics.
- Prévenir les conflits d'usage pour la production d'énergie.
- Favoriser les projets de production d'énergies renouvelables apportant un revenu complémentaire aux agriculteurs.

Description de l'action

- Les territoires se dotent de documents d'urbanisme intégrant la question du potentiel de production et des besoins d'énergies renouvelables locales sur les terres agricoles.
- Les besoins en énergies renouvelables locales sont croisés avec les ressources forestières endogènes afin d'atteindre la part optimum d'autonomie énergétique et en matériau.
- Détermination collective d'objectifs partagés (Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)) et des espaces potentiels de sites de production d'énergies éolienne et solaire (Etablissement des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)) et de leur localisation dans les documents d'urbanisme.

ACTION N°5.2

Développer des **opérations d'autoconsommation collective** en matière d'énergies renouvelables

Problématique

La plupart des agriculteurs producteurs d'énergies renouvelables établissent des contrats d'obligation d'achat avec les distributeurs d'énergies, c'est-à-dire que la rémunération du producteur est indépendante du cours des prix de l'énergie. Face à l'augmentation du prix de l'énergie et à la diminution des coûts de production d'énergies renouvelables, un autre type de contractualisation a été créé : l'autoconsommation collective. Des Personnes Morale Organisatrice (PMO) s'établissent, composées des producteurs d'électricité et des consommateurs finaux (contrats). Ainsi, l'énergie est produite et consommée à l'échelle locale (20km) et les tarifs de l'électricité sont régulièrement renégociés.

Objectifs

- Développer la production et la consommation d'énergie au niveau local afin de gagner en autonomie énergétique.
- Diffuser cette pratique en prévision de la fin des contrats d'obligation d'achat.
- Complémentarité des revenus pour les agriculteurs.

Description de l'action

- Tests d'opérations d'autoconsommation collective, ce qui implique la création de Personnes Morales Organisatrices (PMO), pour la production et la consommation d'énergies renouvelables à l'échelle locale (voir le projet Energiessen dans le Bas-Rhin).
- Faire un bilan pour évaluer les OAC au cas par cas.
- Diffuser le modèle des OAC *via* des fiches projets.

Point de vigilance

- Veiller à ce que la production d'énergie reste complémentaire à la production alimentaire et non dominante.

ACTION N°5.3

Revoir le **schéma régional de raccordement au réseau** des énergies renouvelables (S3REN) afin de permettre à tout agriculteur le souhaitant de revendre l'électricité qu'il produit

Problématique

Afin d'assurer l'intégration des énergies renouvelables (EnR) aux réseaux électriques tout en préservant la sûreté du système et en maîtrisant les coûts, les Schémas Régionaux de Raccordement aux Réseaux des Energies Renouvelables (S3REnR) constituent un outil privilégié d'aménagement du territoire.

À partir de 2012 les premiers S3REnR ont eu pour objectif de faciliter l'atteinte des ambitions régionales fixées par les Schémas Régionaux du Climat de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) des régions Bourgogne et Franche-Comté.

Dès 2019, le processus de révision à la maille de la nouvelle région administrative Bourgogne-Franche-Comté a été initié, sur la base d'une capacité d'accueil globale fixée par le préfet de région en tenant compte de la PPE, du SRADDET (qui remplacent les SRCAE) et de la dynamique de développement des EnR dans la région.

Le S3REnR Bourgogne-Franche-Comté est entré en vigueur le 06 mai 2022.

Le 18 avril 2023, une procédure d'adaptation est lancée dans le secteur de la Haute-Saône pour permettre le raccordement de projets EnR. Il semble en effet que le réseau ne soit pas suffisant, suffisamment calibré et entretenu (réseau vieillissant) pour acheminer toute l'électricité produite sur le territoire. Aussi, cette saturation du réseau pénalise la diversification des exploitations dans les énergies renouvelables, au-delà même de la problématique de raccordement, qui se fait à la charge des agriculteurs producteurs d'électricité. Un renforcement des infrastructures et une inversion de capillaire devront être opérés pour que le réseau ne soit pas un frein à l'agro production d'EnR. Cette problématique sera très certainement rencontrée dans les autres départements de la Région.

Objectifs

- Assurer le raccordement des agriculteurs producteurs d'énergie au réseau.
- Favoriser les projets de production d'énergie des agriculteurs.

Description de l'action

- Réparer et construire les réseaux d'électricité pour raccorder les agriculteurs qui le souhaitent au réseau.

ACTION N°5.4

Mettre en place ou conforter dans les territoires des **clubs réunissant agriculteurs et chefs d'entreprises d'autres secteurs**

Problématique

Pour se tenir informé des actualités sur la réglementation, des nouvelles techniques, des tendances économiques, la source d'information privilégiée par les agriculteurs est l'échange entre pairs. Malheureusement, certains agriculteurs n'ont pas accès à ces échanges et sont parfois complètement isolés. Au-delà du problème de l'isolement, les agriculteurs sont à présent de véritables chefs d'entreprise avec diverses casquettes et rencontrent des problématiques communes aux autres entrepreneurs.

Objectifs

- Rompre l'isolement des agriculteurs.
- Echanger sur ses problématiques/questionnements/difficultés, apprendre des autres, relativiser sa situation, partager ses méthodes et idées.
- Connaître ses voisins et les entrepreneurs de sa commune.

Description de l'action

- Définir les objectifs précis de ce type de club et qui va le mobiliser (CerFRANCE pourrait être porteur).
- Soumettre l'idée aux CCI/ CMA et voir avec s'il vaut mieux créer un nouveau club ou en élargir un existant.
- Soumettre l'idée aux collectivités/maires et les associer.
- Définir ensemble qui assure l'animation et les conditions de réunions (salle, fréquence, qui invite, les thèmes à aborder ...).
- Créer des groupes à une échelle intercommunale, mixant chefs d'entreprise et exploitants agricoles, artisans, acteurs économiques du tertiaire, pour partager leurs problématiques (recrutement, méthode de travail, management, stratégie, approvisionnement, logistique, gestion du stress et de la charge mental, poids des responsabilités...) et agir (discussion du groupe pour trouver des pistes de travail communes et résolution de problèmes par l'échanges entre entrepreneurs).
- Organiser la communication (insister sur la cible des agriculteurs isolés) pour faire connaître ces clubs et y faire adhérer.

Point de vigilance

- Attention à ne pas tomber dans une action « politique » communale ou agricole. La parole doit être donnée aux acteurs du territoire.

ACTION N°5.5

Mettre en place des **commissions agricoles et forestières locales**

Problématique

Il n'existe aujourd'hui pas suffisamment d'espaces d'échanges entre les acteurs des territoires ruraux au niveau local (EPCI) afin de traiter de l'agriculture et de la forêt de manière transversale. A titre d'exemple, les actions de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan dans le domaine agricole s'appuient sur une implication de tous les acteurs locaux concernés, notamment les agriculteurs, au sein de la commission paritaire agricole composée à parité entre représentants socio-professionnels et élus locaux. La commission agricole, créée en 2014, se réunit tous les trimestres et est l'espace où s'élabore et s'organise la stratégie en matière agricole du territoire. Ainsi, les projets agricoles sont montés en collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Objectifs

- Mutualiser les compétences et partager les expériences/initiatives des différents partenaires lors de l'émergence de nouveaux projets pour une visibilité des projets existants et une interconnaissance des acteurs et de leur travail.
- Acquisition d'une meilleure connaissance des problématiques du monde agricole par les vice-présidents pour leurs interventions en conseils notamment.

Description de l'action

- Identifier les représentants des différents acteurs des territoire ruraux pour participer aux commissions agricoles locales.
- Signature d'un engagement collectif cadrant la mobilisation des personnes identifiées en cas d'émergence de projets.
- Donner des clés aux vice-présidents à l'agriculture et/ou à la forêt des conseils municipaux et communautaires pour intervenir sur les sujets agricoles et forestiers.

La commission s'adapte aux besoins des territoires et les actions qu'elle porte pourront être par exemple l'organisation d'actions de sensibilisation et de vulgarisation comme des comptoirs d'initiatives citoyennes et rurales, la création d'un centre de ressources des projets des territoires (base de données dématérialisée dans laquelle les projets sont répertoriés et valoriser cette connaissance lors des réunions), l'organisation de visites terrain pour partager des exemples concrets et territorialisés, l'identification des difficultés rencontrées, des freins et des besoins du territoire pour ensuite les faire remonter à l'Etat ou encore l'organisation de débats. Un cadre régional pour la structuration de ces commissions pourrait être proposé, afin notamment de mutualiser certaines actions. Un « challenge » des projets pourrait ainsi être organisé pour le financement des actions émergeant des commissions et favoriser leur diffusion.

Point de vigilance

- Respect de la liberté d'entreprendre des agriculteurs
- Inviter tous les acteurs, peu importe leur bord politique

ACTION N°5.6

Mettre en place un **comité de pilotage** pour le développement d'une **restauration collective régionale, durable et de qualité**

Problématique

Il existe un Comité Régional pour l'Alimentation (CRALIM), créé dans le cadre de la loi EGALIM. Rassemblant différentes structures telles que les collectivités territoriales, les établissements publics et les organisations professionnelles agricoles, il a pour rôle notamment d'organiser l'approvisionnement de la restauration collective régionale. Toutefois, le CRALIM, s'il permet le réseautage et l'apports de connaissances, est une instance qui ne semble pas aujourd'hui suffisamment opérationnelle pour avancer sur des projets structurants. De plus, les lois Egalim en matière de sources d'approvisionnement restent inappliquées (AGRESTE, Etudes | Bourgogne-Franche-Comté, avril 2023, n°61, *Enquête sur l'approvisionnement des restaurations collectives*).

Objectifs

- Travailler concrètement le sujet de l'approvisionnement de la restauration collective et identifier, coordonner voire esseimer les différentes initiatives locales, afin de répondre aux objectifs fixés par la réglementation
-

Description de l'action

Mettre en place un comité de pilotage pour l'approvisionnement de la restauration collective en région, multi-acteur : gestions administrative, chambres d'agriculture, recherche, sociétés de restauration collective, logistique, opérateurs de l'IAA régionaux, etc. En définir la gouvernance et le fonctionnement afin de mener des actions opérationnelles, comme :

- Réaliser un état des lieux : les besoins, potentiels de production et initiatives existantes, en s'appuyant sur les Projets Alimentaires Territoriaux pour les territoires qui en sont dotés.
- Définir des orientations/objectifs partagés ambitieux et réalistes pour l'approvisionnement de la restauration collective régionale.
- Elaborer et déployer un plan d'actions comportant : un diagnostic factuel ; des analyses d'expériences en cours et diffusion ; des méthodes d'accompagnement des producteurs pour répondre ensemble à des marchés et organiser la logistique ; des supports et méthodes d'accompagnement des gestionnaires de cantines pour la rédaction des marchés et la valorisation des ressources locales dans la restauration collective ; expérimentation de formes d'organisation, dont la programmation des besoins pour la faire correspondre aux calendriers agricoles.

Point de vigilance

- Veiller à ce que le comité travaille de façon complémentaire au réseau régional des PAT.

ACTION N°5.7

Mettre en place une **coordination régionale effective** des **Projets d’Alimentation Territoriaux** (PAT) et des **Stratégies Alimentaires Territoriales** (SAT)

Problématique

Il existe aujourd’hui 33 PAT labellisés de niveau 1 en Bourgogne-Franche-Comté, à différents stades d’avancement. Certains d’entre eux pensent à demander le passage au niveau 2 pour 2024. Il manque à ce stade une coordination et une animation entre les chargés de missions qui travaillent dans le cadre des PAT afin qu’ils puissent bénéficier des expériences les uns des autres. Le fait que tous les PAT ne soient pas au même niveau est une réelle richesse qui pourrait servir si un espace d’échanges était animé. Par ailleurs, certains axes sont difficiles à aborder individuellement comme la question de la logistique par exemple et les travaux mériteraient d’être menés collectivement et partagés. De même, certains porteurs de PAT sont prêts pour un passage au niveau 2 et souhaitent évaluer le niveau 1. Ils ont pour cela besoin d’une méthode dont le cadre pourrait être établi et partagé à l’échelle régionale.

Objectifs

- Faciliter la création de PAT et leur évaluation/passage au niveau 2.
- Renforcer le suivi des PAT/SAT et leur déploiement concret.
- Partager les expériences entre les territoires.
- Suivre les objectifs fixés par la Politique Nationale de l’Alimentation (PNA).
- Faciliter la mutualisation et la mise en œuvre de projets inter-PAT.
- Optimiser l’argent public investi dans le cadre de la résilience alimentaire des territoires.

Description de l’action :

- Identifier les acteurs régionaux à impliquer dans la coordination des PAT/SAT.
- Réaliser un état des lieux des PAT : fiches descriptive complète par PAT/SAT des axes abordés, acteurs impliqués, fonctionnement du PAT, *etc.*
- Réaliser une écoute des besoins des porteurs de PAT/SAT vis-à-vis d’une animation régionale.
- Coordonner une animation pour le partage d’expériences, l’apport de connaissances (interventions, témoignages, visites, *etc.*) et la mise en place de groupes de travail éphémères sur des sujets/projets supra-PAT comme la logistique, la précarité alimentaire ou encore la mutualisation de certains outils.
- Assurer un suivi du déploiement des PAT (indicateurs simples) afin d’identifier et diffuser les freins et leviers.

Point de vigilance

- Effectuer un suivi des PAT.
- S’assurer que l’animation régionale garde comme objectif de répondre à un besoin, en complément des animations inter-PAT départementales (et nationale à venir).